

Entraîneur de football

RNCP15240 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	335p
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	28/05/2021

Certificateur(s)

FEDERATION FRANCAISE FOOTBALL - FFF · SIRET : 30374248000062

Partenaires habilités

18 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 18 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL	51471235500015	Former et organiser l'évaluation
LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL	77982570200052	Former et organiser l'évaluation
LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE FOOTBALL	77832952400061	Former et organiser l'évaluation
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL	77774667800062	Former et organiser l'évaluation
LIGUE DE FOOTBALL DE LA GUYANE	34073618000019	Former et organiser l'évaluation
LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE	78111952400077	Former et organiser l'évaluation
LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS-DE-FRANCE	78370796100026	Former et organiser l'évaluation
LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE	78601603000029	Former et organiser l'évaluation
LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE	77694575000045	Former et organiser l'évaluation
LIGUE DE FOOTBALL MARTINIQUE	31429171700028	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 18 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp15240-entraîneur-de-football/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'entraîneur de football encadre la pratique en sécurité.

- Il met en œuvre le projet sportif dans le club ou la structure de football, dans le champ des différentes pratiques de base du football amateur (tous âges),
- Il entraîne une équipe de niveau régional et de niveau national jeunes,
- Il assure, en autonomie la conception de cycles et la conduite de séances d'entraînement en football, intégrant des notions d'arbitrage ;
- Il dirige une équipe de niveau régional et de niveau national jeunes ;
- Il participe aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure ;

- Il effectue le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

L'entraîneur de football encadre la pratique en sécurité, dans le cadre associatif, et est en capacité de :

- participer au projet éducatif du club ou de la structure de football
- concevoir le projet sportif
- concevoir des plans d'entraînement
- préparer des actions d'entraînement
- diriger les séances d'entraînement dans le respect de la sécurité des pratiquants
- évaluer l'impact des actions d'entraînement
- concevoir un projet de jeu
- organiser le système de compétition
- gérer le déroulement du match
- maîtriser l'après-match

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les activités s'exercent dans le cadre associatif au sein des clubs de football affiliés à une association membre de la FIFA, dans toute structure dépendant d'une association membre de la FIFA, au sein de structures du secteur associatif, et dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Entraîneur de football

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Code du sport article L212-1 : « Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique et sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L 212.2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification :

1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée

2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues au II de l'article L 335-6 du code de l'éducation (...) »

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

7 personnes :

- le Président de la Fédération Française de Football ou son représentant,
- le Directeur technique national du football de la FFF ou son représentant,
- deux cadres techniques de la FFF,
- une personne qualifiée en football,
- une personne représentante de l'UNECATEF ou du GEF ou habilitée par eux,
- une personne représentante de l'U2C2F ou de l'AE2F ou habilitée par elles

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE
idem

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Polynésie française

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 28/05/2021

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP35614

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/15240/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	116
Montant total engagé	216 004 €
Coût moyen par dossier	1 862 €
Durée moyenne	452 h
Période	02/2020 – 11/2021
France compétences	89 %
France Travail	6 %
Reste à charge titulaire	5 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.